

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de SOUDAN

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à l'ouverture d'une sablière de 44,4 ha environ dont
23 ha pour l'extraction au lieu-dit La Gourbillière et sur
la demande par la SAS SOUDANAISE DES SABLES.

Le commissaire enquêteur



AL
Antoine LATASTE

ENQUETE RELATIVE

A
 l'ouverture d'une sablière de 44,4 ha environ,
 dont 23 ha pour l'extraction au lieu-dit
 La Gourbillière sur la commune de Soudan (44)
 et sur la demande formulée par la SAS
 SOUDANAISE DES SABLES.

En exécution de l'arrêté du 26 Septembre 2022 N° 2022/ICPE/338
 de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire, ai ouvert, ce jour,
 le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Soudan

Le 19 octobre 2022

Le Maire

Jean-Claude DESGUÉS



Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE

Bogor Jedd La Rivière Soudan
 déclare qu'il est favorable au projet
 de Sablière.

Le 26 octobre 2022

(Déclaration prise par le commissaire enquêteur)

Bogor

M. GIRET (SOUDAN) 26/10/2022

Beaucoup de questions se posent dès le début de
 la lecture du dossier en mairie :

+ les impacts de l'exploitation elle-même avec
 les usages de pelles hydrauliques, diagra
 électrique et lavage à l'eau en matière
 de bruits et de vibration ...

+ Il est noté que le sable servira au béton
 dans un périmètre de 500m autour du site
 d'exploitation. Comment être certain de ce
 bon usage dans le périmètre pré-cité ?

* Il est stipulé une différence entre "site d'exploita
 et "site d'emploi", est-ce à dire que le site de
 Soudan ne sera pas créateur d'emploi.

* beaucoup de questions à préciser ultérieurement
 concernant les animaux du site suite à la
 destruction de haies. J'ai remarqué qu'à Soudan
 mais avons une migration hivernal d'oiseaux
 une étude a-t-elle été menée en ce sens ; c'est
 à dire le site créera-t-il du trouble pour la
 faune soudanaise surtout sur une période

aussi longue que 30 ans -

* Une étude sur l'évaporation des 3 étangs artificiels a-t-elle été menée en prenant compte des impacts du réchauffement climatique ?

* Une autre inquiétude concerne les pousières de sable notamment. Le site étant à proximité du bang et des deux écoles comment a été prévue cette gestion des pousières par vent fort par exemple.

* La recolonisation des espèces aquatiques et végétales à partir des plans d'eau se fera-t-elle (~~à partir~~) au bout de 30 ans ou déjà avant ?

* Il n'est pas mentionné le nombre de pieux à reptiles et piezomètres. Combien ?

* Le réaménagement tiendra compte de la biodiversité du site, mais comment sera-t-on certain qu'une biodiversité pourra émerger durant l'exploitation ? La sablière en d'autres mots ne va-t-elle pas détruire une bonne partie du vivant ?

* Empereur paysagers -

Il est évoqué une "végétation dense" qu'en est-il en hiver ? Quand a-t-elle été faite cette étude et pate-t-elle sur les quatre saisons ?

* Il est évoqué des stocks de matériaux sur site qui pourraient "impacter" le paysage. A ce sujet une indemnisation financière est-elle prévue par Pigeon pour les riverains qui ne pourraient pas vendre leurs maisons ou bien mobilier et immobilier en raison des nuisances de la carrière ?

* Il est fait état d'un mauvais état biologique des eaux de la Cheix et de l'Auguis. L'exploitation de la carrière ne risque-t-elle pas d'annuler définitivement toute vie dans ces cours d'eau ?

* L'axe migrateur pour l'anguille et la lamproie ne risque-t-il pas de disparaître et ces espèces avec lui ?

* Le projet est sur zones inondables. Une étude a-t-elle été faite sérieusement par les échelonnements d'eau induits par la carrière, l'exploitation et la création de plans d'eau ?

* Une instance indépendante étudiera-t-elle "l'absence de rejet" (avancé par Pigeon) dans le milieu naturel ?

* Contradiction = Il est indiqué qu'il n'y a pas de stockage d'hydrocarbure sur site mais il est aussi dit qu'en cas d'inondation (fort probable sur la partie sud-ouest) une pollution est possible en cas de mise en contact des eaux avec les produits hydrocar-

Le commissaire enquêteur


Antoine LA'ASTE

bases. Pourrait-on éclaircir ce point?

* Il est clairement indiqué dans le projet de cahier de JOR risque de Pollution et d'inondations (hydrocarbure)

(absence des experts)
Le suivi environnemental sera-t-il effectué par un organisme fiable et indépendant.

• les mesures de protections et de préservation du milieu naturel concernant les oiseaux, les amphibiens, les lézards et les reptiles restent vagues. Il faudrait préciser le nombre, et par rapport à la population savoir si ce nombre de nichoir et autres "protections" et "habitats" seront suffisants.

* le nombre de camions passant sur le site et à proximité du bungalow de Soudan est tout simplement effarant! 36 par jours:
qu'en est-il des risques de pollution, de désagréments par rapport au trafic routier, de détérioration de la chaussée?
qui va financer tout cela?

Conclusion:

A la lecture de la présentation non technique fournie par le prestataire Pigeon je me suis pas convaincu du bienfait de ce projet pour la commune de Soudan; beaucoup de zones d'ombres quant aux impacts sur la pollution, la préservation de la faune et la flore, les risques d'inondation, les désagrè-

ment pour la population en raison du passage incessant de camions avec son nuage de poussière quotidien.

Je m'oppose donc à ce projet.

D'ailleurs le PLU en l'état ne permet pas de l'autoriser! Dans ce cas pourquoi le modifier? → puisque apparemment au bout d'une heure de lecture du projet il apparaît évident que ce projet créera plus de désagrément que de bienfaits pour la commune de Saldon! Il n'est même pas créateur d'emploi local! (il est juste question de 3 emplois délocalisés provenant d'une autre carrière).

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE

C. Vivien - Saubon le 11/11/2022

1) question quant à la nappe phréatique puisque des prélèvements d'eau seront effectués par l'exploitation de cette carrière.

Y aura-t-il risque pour les puits existants dans un périmètre relativement important, et dans l'affirmative, et quels seront les recours mis à la disposition des personnes concernées

2) après qu'il est envisagé de ne plus artificialiser les sols

l'autorisation d'une telle exploitation de carrière n'est-elle pas en parfaite contradiction avec un tel objectif

3) lorsque la préfecture décidera de restreindre l'usage de l'eau cette exploitation sera-t-elle concernée par ces décisions

4) est-ce que les nuisances sonores seront prises en compte

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le 2 Novembre 2022

Objet : lettre d'intérêt au projet de la Sablière de Soudan

Monsieur,

Je tiens à vous informer de l'intérêt porté par la société que je représente au projet d'ouverture de cette sablière.

Nous sommes une société du secteur BTP dont la vocation première est la création de logement en Bretagne, qui est tributaire de notre fourniture en béton.

En tant que consommateur de béton, nous sommes très inquiets concernant notre approvisionnement en matières premières. En effet, la raréfaction risque d'entraîner une augmentation du coût de la construction si à terme rien n'est fait.

Le projet de Soudan présente également pour nous l'avantage de fournir un sable correcteur indispensable à la fabrication des bétons techniques. De plus, notre proximité géographique avec la métropole rennaise présente un atout considérable et nous permet donc d'atteindre un de nos objectifs environnementales, celui de nous sourcer localement pour diminuer notre bilan carbone.

Je suis donc favorable à ce projet.

Mr Planchais.

Président SAS Planchais

 **PLANCHAIS**
Construire pour durer

14 rue de Val-d'izé - 35100 - VITRE

Tel. 02 99 75 28 88 - contact@planchais.fr

Siret : 389 628 728 000 39 - FR15389628728

APE 4399 C - www.planchais.fr

Le commissaire enquêteur


Antoine LATASTE

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le 7 Novembre 2022

Objet : Soutien au projet de la Sablière de Soudan

Monsieur,

Aujourd'hui, en tant qu'utilisateur de béton et client de la société Pigeon Béton, je tiens à manifester mon soutien à ce projet porté par cette filiale du groupe Pigeon dont nous sommes indirectement tributaires. Nous sommes une entreprise du bâtiment dans la construction de bâtiment agricole.

Notre filière du bâtiment est étroitement liée avec celle de l'extraction de matière minérale. La disponibilité de matière première assure la pérennité de notre activité et permet de maintenir des prix accessibles à tous.

Aussi, dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte dans votre analyse de ce projet l'importance des emplois indirects.

J'apporte mon soutien au projet de l'exploitation de la sablière de Soudan.

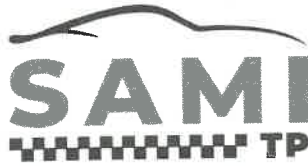
Mr Morel

Dirigeant Sarl CMG

CONSTRUCTION MOREL GERARD
Maçonnerie Agricole & Industrielle
SARL au capital de 16 000 €
ZA Le Bailon-Nuezel - 35640 PIRÉ-CHANCE
02 99 44 40 01 - contact@cmg-morel.fr
Siret 379 325 665 00030 - NAF 4399C

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE



Mairie de Soudan
A l'attention de Mr Lataste
Commissaire Enquêteur
3 Place Jeanne d'Arc
44110 SOUDAN

Vigneux de Bretagne, le 9 novembre 2022

Objet : Enquête Publique Sablière de Soudan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets ces quelques lignes pour appuyer la demande d'autorisation d'ouverture de sablière dans la commune de Soudan (Loire Atlantique) du Groupe PIGEON.

SAMI TP (filiale de BPM Group) est spécialisée dans la distribution, l'entretien et la réparation de machines de BTP pour l'extraction, la construction et le génie civil.

Nous représentons à ce titre depuis plus de 45 années, les marques KOMATSU, Metso:Outotec, Pronar et Kiverco sur l'ensemble de la façade Ouest. L'effectif de 125 personnes, intègre chaque année une dizaine d'apprentis formés et tutorés à minima durant 2 années, en vue d'assurer le dépannage opérationnel de nos matériels sur les sites de nos clients.

Même si nous sommes conscients que ces emplois sont indirectement liés à l'activité proprement dite de notre client, il n'en demeure pas moins qu'il existe un vrai sujet de raréfaction du sable, impactant significativement à court ou moyen terme le monde de la Construction.

Parallèlement, l'ouverture d'une sablière à SOUDAN nous permettrait d'accompagner notre client avec des matériels de fabrication européenne, équipés de moteurs économiques utilisant des technologies hybrides reconnues par leur faible émission de CO2 et de facto de conforter la pérennité de notre activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Frédéric HERMANT

Directeur Général

Le commissaire enquêteur
Antoine LATASTE

CAEN
ZA de Lazzaro
14460 COLOMBELLES
Tél. 02 31 84 55 21

CHATEAULIN
ZA Lospars
29150 CHATEAULIN
Tél. 02 40 57 45 29

RENNES
60 Rue de la rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE
Tél. 02 99 83 77 85

NANTES
RN 165 - BP 70055
44880 SAUTRON
Tél. 02 40 57 34 34

NIORT
1 rue Jacques Cartier ZA
Baussais
79260 LA CRECHE
Tél. 05 49 73 47 74

BORDEAUX
Rue Bertrand Balguerie
ZI BRUGES
33520 BRUGES
Tél. 05 57 93 17 80

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 9 Novembre 2022

Objet : Intérêt à l'ouverture de la sablière

Monsieur Le Commissaire,

Je vous écris pour vous signaler mon intérêt à ce projet d'extraction de sable correcteur. Dirigeant d'une PME applicateur de chapes, je me fournis aujourd'hui chez Pigeon Bétons.

Mon activité est extrêmement liée à la qualité des sables. En effet la confection de chape demande l'utilisation de matériaux d'une finesse et d'une régularité toute particulière que nous retrouvons sur ce site.

L'accessibilité à ce type de sable pour la fabrication de nos chapes nous est donc primordiale.

C'est pourquoi je viens apporter mon soutien à ce projet.

Mr Penhouet.

Dirigeant

Le commissaire enquêteur

Antoine LAHASTE

Ent. PENHOUËT SARL

Carrelage - Chape fluide - Faïence - Plâtrerie

86, rue d'Anjou

35370 ARGENTRE DU PLESSIS

Tél. 02.99.96.60.02

Mail : contact@carreleur-penhouet.fr

SIRET 453 297 962 00012 - APE 4333Z

Site : www.carreleur-penhouet.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 12 Novembre 2022

Objet : Accès Ressources Matériaux

Monsieur,

Mon entreprise est spécialisée dans la rénovation de bâtiment ancien.

Nous sommes par conséquent consommateur de différents matériaux tels que le caillou, le sable et le béton. Ces matériaux sont indispensables à notre activité. En effet, la rénovation de bâtiment ancien n'est possible et ne sera possible que si nous disposons de ces ressources.

D'autant plus que la disponibilité et l'approvisionnement sont aujourd'hui plus que jamais complexe, ce qui impact forcément le coût de nos travaux et par conséquent le pouvoir d'achat des consommateurs finaux.

Je suis à ce titre pour ce projet d'ouverture de sablière

Le commissaire enquêteur

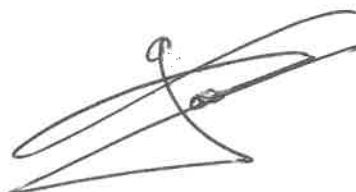
Antoine LATASTE

Cordialement

Entreprise de maçonnerie
EURL GODET Mickaël
Le Haut de la Voie- 35680 Domalain
Tél. : 02 99 49 51 42
E-mail : eurlgodet@gmail.com
siret : 422 808 147 00025- APE 4399C

MR Godet

Dirigeant





FRANCE

Délai*
24h

Poids max



Épaisseur
3 cm max

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 11 novembre 2022

Objet : Sablière Soudan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à vous informer de mon soutien au projet d'ouverture d'une sablière à Soudan.

En effet, la société que je représente travaille dans les aménagements extérieurs, que ce soit pour des particuliers ou pour des espaces publics.

Nous réalisons la mise en place de bétons techniques comme le béton désactivé ou imprimé.

Je suis donc aujourd'hui entièrement tributaire de l'approvisionnement des centrales à béton.

C'est pourquoi les métiers en lien avec les bétons techniques sont également à prendre en compte par le nombre d'emplois qu'ils génèrent mais aussi pour leurs présences dans notre quotidien.

D'où mon avis favorable à l'ouverture de ce site.

Le commissaire enquêteur


Antoine LATASTE

Société AR'BETON

Dirigeant Mathieu LESAICHER

Monsieur,

Je viens corriger ma contribution déposée sur internet le 19/11/22 (contribution n° 127) = je demande si la communication de la mairie est bien valable étant donné que le document présenté n'est pas lisible, sur le site de la mairie. J'y avais fait la remarque sur la page facebook de la mairie = je n'ai pas eu de réponse.

De plus j'ajoute être choquée de l'accueil par les gendarmes devant les portes de la mairie ce matin quand j'ai voulu vous y accompagner d'une amie. Les 2 gendarmes nous ont très clairement ~~refusé~~ interdit de rentrer, sur ordre de leurs supérieurs hiérarchiques. Comme nous avons contesté ce refus, ils nous ont dit qu'ils allaient demander l'autorisation auprès de vous. J'ai été conseillère municipale à Châteaubriant, j'ai déjà participé à une enquête publique, je suis vraiment choquée de ce non-respect de la démocratie et du bon déroulement d'une enquête publique.

Nelly Boudreau

le 19/11/22

document 24

Monsieur,

Ce jour 19 novembre 2022, je suis venue participer à une enquête Publique et je me suis vue refuser l'entrée de la mairie pour aller voir le commissaire enquêteur par un policier très déterminé à ne pas me laisser entrer.

Après négociation, ^{son collègue} il est allé demander au commissaire enquêteur si nous pouvions entrer, après nous avoir demandé notre nom.

Il est très choquant de voir que le dernier jour d'enquête publique les personnes sont empêchées d'entrer pour y participer.

Cette carrière va encore détruire des terres agricoles alors que'il est évident que pour préserver la biodiversité et la vie au terroir, il est nécessaire d'arrêter l'artificialisation des sols, et d'une part la carrière va détruire des terres elle-mêmes, d'autre part, l'extraction de sable, qui devient un problème mondial car c'est une extraction à très très grande échelle, est faite prioritairement pour bétonner et bitumer, c'est-à-dire détruire encore des terres et la biodiversité.

Arrêtons l'expansion ~~in~~ irraisonnée de l'emprise humaine et capitaliste sur la planète, c'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui si nous voulons respecter l'avenir de nos enfants.

Anna-Lise Valla - 19/11/22.

document 15

Le 19/11/2022 17R01

M. ROUXEL Sébastien

1/ Les vents dominants sont SUD-OUEST par des vents, s'abîme au lieu dit la Gyprière depuis 2011.

Quel est l'impact sur cette carrière par la commune Bourg de SOUDAN?

2/ Du côté santé; les médecins généralistes ont déjà relevés des impacts sur la population depuis l'installation de la FNGC (chiffre à comparer entre la population SOUDANAISE et FBRAY). Impact des vents justement?"

3/ Points Bas sur le projet de cette carrière Van Inondations de 2019, Quel serait l'impact sur la ville de CHATEAUBRIANT entre autre?

4/ Il n'y a pas eu de réunions publiques pour permettre une vraie transparence sur le projet. Une vraie information permet de lever les doutes et d'avoir des arguments valables pour expliquer la validité de cette carrière.

La concertation et la collaboration est une problématique en zone rurale. C'est aussi et probablement un manque de moyens humains et spécialisés dans les petites communes. Ce projet de territoire n'aurait-il pas dû être débattu sur la communauté de communes?

5/ Pour avoir via le conseil de développement participatif à la réflexion sur le SCOT, ce projet n'a pas été débattu avec la population.

A l'heure où l'implication dans notre société des ~~individus~~ citoyens permet justement la réussite ou pas de vrais projets nécessaires entre respect de l'environnement et des individus, on continue à manquer d'ouvrir plus largement le dialogue.

19/11/22 11:39

M. CARBARRAT Juge

- Pourquoi encore une carrière ?

D'après le rapport du GIEC régional, le département est sur-artificialisé, la qualité des eaux potables est mauvaise dans la grande majorité du département. Faut-il de nouvelles exploitations de ressources ?

Ces nouvelles exploitations de carrières vont mettre à mal la ressource en eau.

L'intérêt particulier d'une entreprise privée prévaut-il sur l'intérêt général ?

Je suis défavorable à ce projet.

Carbarrat

Mme St Germain Pauline

La Noua, 46110

SOUDAN

le 19/11/22.

Avec cette éventuelle ouverture de la carrière,
des questions se posent à moi:

professionnellement, en tant qu'agriculteur,
bien dépendante des eaux présentes dans la
nature, j'interroge 1/ l'accessibilité à l'eau pour tous-tes
2/ la qualité des eaux parvenues au sol?

Personnellement, j'interroge 1/ les nuisances sonores &
de pollution à travers la circulation de camions
régulière et nombreuse.

Et en tant que future maman, tous ces points
m'inquiètent pour la transmission de parcelles sur
un superbe territoire à la génération future &
plus particulièrement tous les effets à long
terme sur la biodiversité & donc sur le
territoire.

Merci de prendre en compte ces points à court,
moyen & long terme pour la planète, &
tous ces habitants.

Cordialement

document 08

Le 19 novembre 2022 à 12 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Antonine LATASTÉ déclare clos le présent
registre qui a été mis à la disposition du public pendant
31 jours consécutifs

du 19 octobre 2022 au 19 novembre 2022

de 9 H à 17 H

et de 9 H à 12 H samedi.

(sauf dimanche et jours fériés)

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes
(pages n° _____ à _____)

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent
registre :

1ère lettre en date du _____

de M. _____

2ème lettre en date du _____

de M. _____

3ème lettre en date du _____

de M. _____